

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « Intelcia Holding SARL » des sociétés « Intelcia Group SA », « Intelcia Portugal Inshore SA », « Coriolis Services SAS », « Intelcia Madagascar SA », « Intelcia (Maurice) Ltée », « Metos SUARL », « T3C SUARL » et « Sotem SUARL »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernées :**

- **L'acquéreur** : « Intelcia Holding SARL » ;
- **Les cibles** : les sociétés « Intelcia Group SA », « Intelcia Portugal Inshore SA », « Coriolis Services SAS », « Intelcia Madagascar SA », « Intelcia (Maurice) Ltée », « Metos SUARL », « T3C SUARL » et « Sotem SUARL ».

**Nature de l'opération :**

- Prise du contrôle exclusif.

**Secteurs économiques concernés :**

- Marchés des centres d'appels externalisés.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 15 décembre 2025.

## RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique qui concerne la prise du contrôle exclusif par la société « Intelcia Holding SARL » des sociétés « Intelcia Group SA », « Intelcia Portugal Inshore SA », « Coriolis Services SAS », « Intelcia Madagascar SA », « Intelcia (Maurice) Ltée », « Metos SUARL », « T3C SUARL » et « Sotem SUARL », à travers l'acquisition de 100 % du capital social et des droits de vote des cibles, détenus par le groupe Altice.

« Intelcia Holding SARL » est une société à responsabilité limitée établie au Luxembourg, dont le numéro d'immatriculation est B238729, et qui est domiciliée à l'Avenue de la Liberté 45, L-1931 Luxembourg. « Intelcia Holding SARL » est une holding de détention sans activité opérationnelle, dont le seul objet est de détenir des participations.

Les cibles sont des sociétés spécialisées dans l'externalisation (outsourcing) et actives dans le secteur des centres d'appels externalisés. Elles sont présentes dans 16 pays en Afrique (y compris le Maroc), en Europe, en Amérique latine & Caraïbes, aux Etats-Unis et dans l'Océan indien.

Fait à Rabat, le 03 décembre 2025